

Cette formation est réalisable en intra, mais ne bénéficie pas dans ce cadre de subventionnement. n'hésitez pas à nous consulter

56, avenue de Wagram
75854 Paris cedex 17
☎ : 01 40 54 22 72
<https://poleformationsse.fr/>

Votre entreprise
veut rester
conforme à la
réglementation,
vous pouvez agir !

L'ENCADREMENT, ACTEUR DE LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES



Public :

Cette formation s'adresse aux chefs d'entreprise, cadres dirigeants, salariés en charge ou impliqués dans les questions de prévention des risques professionnels



Objectifs :

- Identifier les principales obligations de la prévention des risques professionnels
- Appréhender les principaux risques de l'entreprise, les analyser, les évaluer pour mieux agir
- Faire de la prévention des risques professionnels un acte de management



Points clés de la formation :

- **Les notions de législation et de réglementation en matière de santé et sécurité au travail**
 - ✓ Les enjeux de la prévention
 - ✓ La hiérarchie des textes, veille juridique
 - ✓ Les obligations de l'employeur et du salarié
 - ✓ Les principes généraux de prévention
 - ✓ L'information et la formation
 - ✓ Les notions de responsabilités civiles et pénales, délégation de pouvoir
- **Les accidents du travail et maladies professionnelles**
 - ✓ Les définitions
 - ✓ Les enjeux sociaux et économiques
 - ✓ Les actions à conduire : analyse des causes...

2ème partie : analyse des accidents du travail

- Etude de l'accident du travail : enquête
- Méthode d'analyse de l'arbre des causes
- Etude de cas en groupe

• L'évaluation des risques en matière de santé et sécurité au travail

- ✓ Les obligations
- ✓ Les notions de base : danger, risque, prévention, protection ...
- ✓ Le document unique et le plan d'action

• Les situations de danger grave et imminent

- ✓ La notion de danger grave et imminent
- ✓ Le droit d'alerte et de retrait

• Les acteurs de la prévention : rôles et missions

- ✓ Internes : CSE, CHSCT, ...
- ✓ Externes : inspection du travail, CRAMIF/ CARSAT

• La relation avec les entreprises extérieures

- ✓ Les points clés
- **Le management de la prévention**
 - ✓ Quand et comment intervenir
 - ✓ Animer la prévention au quotidien



Organisation, durée, dates :

Durée : 1 jour
Horaires : 9h — 17h
Lieu : Paris
Date : **31/10/2024**
Tarif : **Subventionné**

Modalités et délais d'accès : [consulter le planning de formation.pdf](#)

Prérequis : aucun
Méthodes pédagogiques mobilisées et modalités d'évaluation : accueil dans une salle de classe dédiée, support de cours projeté, évaluation à chaud, certificat de réalisation de l'action.

Accessibilité aux personnes handicapées.

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.



Formation bénéficiant du concours financier de la branche Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs salariés

Dernière modification 15/03/2024